

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 MAI 2010

2010-13 RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SAISIE COMPTABLE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL

L'an deux mille dix, le 27 mai, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 mai 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Pouvoir :

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet donne pouvoir à M. Bernard CLOUET

Excusés:

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Lionel LARDEUX

2010-13 RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SAISIE COMPTABLE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL

Vu les dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Il est apparu nécessaire de constituer une base de données complète des informations figurant sur l'ensemble des factures de travaux payées en 2009 afin d'appréhender de manière précise l'utilisation qui est faite du bordereau des prix unitaires. Ce travail permettra également de réaliser des requêtes et apportera des informations précieuses sur les adaptations à apporter au marché de travaux. Cette mission ponctuelle et relativement longue ne peut être réalisée, faute de temps, par le personnel du SYDELA.

Le comité décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire pour faire face à ce besoin occasionnel,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - Rémunération : compte-tenu des qualifications requises pour mener à bien cette mission, ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - Durée du poste : un à deux mois.

Les services du SYDELA feront appel au service remplacement du centre de gestion afin de pourvoir à ce poste.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

